

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2014**

Les 19 élus du nouveau Conseil municipal étaient présents.

1. Désignation du secrétaire de séance : Mlle Catherine KOHSER

2. Approbation du procès-verbal des séances du 22 janvier 2014 et du 28 mars 2014

3. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et du Trésorier

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice I 015 (soit I 634,63 euros brut par mois) et celles des adjoints au taux de 16,50 % du même indice (soit 627,24 euros brut par mois).

L'Assemblée décide d'attribuer à M. Dominique BULME l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

4. Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de confier plusieurs délégations au Maire.

5. Composition des Commissions municipales

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	RAPPORTEUR
Services administratifs Services techniques Finances Contentieux	Stéphane JUNGBLUT Frédéric FURSTENBERGER Anita ZIMMERMANN	Rachel GROSSETETE Nathan GRIMME Laurent DI STEFANO	Gérard HIRTZ
Cohésion d'équipe Communication Fleurissement Décoration Animations	Sonia UNTEREINER Rosa DAMBREVILLE Bruno FREYDRICH	Marie-Rose HEYBERGER Alexandra PELLICIA Rachel GROSSETETE	Laurent WINKELMULLER
ATSEM Employés de service Ecoles Social Culture	Véronique FUCHS- PAGNONCELLI Laurent DI STEFANO Frédéric FURSTENBERGER	Stéphane JUNGBLUT Rosa DAMBREVILLE Sonia UNTEREINER	Micheline RITTER
Environnement Agriculture Viticulture Chasse	Marie Rose HEYBERGER Nathan GRIMME Joël ERNST	Rosa DAMBREVILLE Bruno FREYDRICH Anita ZIMMERMANN	Jérôme BAUER
Périscolaire Associations	Joël ERNST Bruno FREYDRICH Frédéric FURSTENBERGER	Alexandra PELLICIA Rosa DAMBREVILLE Rachel GROSSETETE	Marie GUILLON
Urbanisme Patrimoine Travaux Sécurité et circulation	Nathan GRIMME Bruno FREYDRICH Anita ZIMMERMANN	Laurent DI STEFANO Joël ERNST Sonia UNTEREINER	Hugues BANNWARTH

Le Maire et les adjoints participent d'office à toutes les Commissions en tant que titulaires.

6. Commission d'Appel d'Offres

Après un appel de candidatures, seule une liste est déposée, composée de : Gérard HIRTZ (Président), Laurent WINKELMULLER, Micheline RITTER et Jérôme BAUER (titulaires), Joël ERNST, Laurent DI STEFANO et Stéphane JUNGBLUT (suppléants).

7. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAU (BRIGADE VERTE)	Jérôme BAUER	Laurent DI STEFANO
SIVOM DU CANTON DE WINTZENHEIM (sections RAM et scolaire)	Micheline RITTER	Marie GUILLON
CAC : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	Gérard HIRTZ Hugues BANNWARTH	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MAISON FORESTIERE Ph. GUINIER	Gérard HIRTZ Laurent WINKELMULLER	
CL(I)SPD Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance	Gérard HIRTZ	Frédéric FURSTENBERGER
GRAND PAYS DE COLMAR	Laurent WINKELMULLER Stéphane JUNGBLUT Sonia UNTEREINER	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN	Gérard HIRTZ	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	4 élus (Gérard HIRTZ, Micheline RITTER, Marie GUILLON + Marie Rose HEYBERGER) + 4 nommés par le CM (Mmes Greiner, Dietrich-Schwoerer, Zwickert et M. Siry)	
SYNDICAT FLUVIAL DE LA LAUCH AVAL (Service Aménagement des Rivières du CG68)	Jérôme BAUER Laurent DI STEFANO	Laurent WINKELMULLER Hugues BANNWARTH
GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE (GIC)	Laurent WINKELMULLER	Jérôme BAUER
CONSEIL CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS (CCC)	Gérard HIRTZ Bruno FREYDRICH Rosa DAMBREVILLE Laurent WINKELMULLER	
CONSEIL D'ECOLE	Gérard HIRTZ Micheline RITTER	
AMHR	Gérard HIRTZ Laurent WINKELMULLER Micheline RITTER Jérôme BAUER Marie GUILLON Hugues BANNWARTH	
ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE « FRESCHAHISSALA »	Micheline RITTER, Rosa DAMBREVILLE, Alexandra PELLICIA, Stéphane JUNGBLUT et Marie GUILLON (CA en juin 2014)	
ASSOCIATION FONCIERE	renouvellement en 2016 (le Maire est membre de droit)	
DEFENSE	Laurent DI STEFANO	
AMICALE DES MAIRES DU CANTON	Gérard HIRTZ Laurent WINKELMULLER Micheline RITTER Jérôme BAUER Marie GUILLON Hugues BANNWARTH	

8. Acquisition de terrains

- a. **Terrain ZA** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le terrain situé section 62 parcelle 27 (zone AUe1 du PLU), d'une superficie de 12 ares 69 centiares et appartenant à M. et Mme Joseph LICHTLE, décédés. Le service des Domaines consulté a évalué ce terrain à la somme de 501,36 euros l'are.

- b. **Terrain en zone « emplacement réservé »** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et au prix proposé par le service des domaines, d'acquérir le terrain situé section 57 parcelle 30 (zone UC du PLU), d'une superficie de 17 ares 83 centiares et appartenant à Mme Marie HIRTZBRUNNER, décédée. Cette parcelle non bâtie est située dans la zone « emplacement réservé » définie par la commune dans la perspective d'une installation d'intérêt général. Cette réserve avait déjà été constituée dans le POS mais aucun projet communal n'y a été réalisé ce jour.

9. Compte administratif de l'exercice 2013

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	947 507,31	Dépenses	877 247,56
Recettes	1 398 769,97 (dont excédent 2012 reporté = 169 805,10 €)	Recettes	780 525,73
Excédent	451 262,66	Déficit	96 721,83

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	451 262,66 €
Investissement	- 96 721,83 €
Résultat global	354 540,83 €

10. Affectation des résultats

C/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	96 721,83 €
Article 001 – Déficit d'investissement reporté	96 721,83 €
Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	354 540,83 €

11. Compte de gestion de l'exercice 2013

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Dominique BULME, Trésorier. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

12. Subventions 2014

Au total, 70 252 euros seront versées à 25 associations ou organismes en 2014.

13. Fixation des taux des taxes communales

	Taux 2013	Taux 2014 (+ 2 %)	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	8,02	8,18	2 396 000	195 992
Taxe foncière (bâti)	10,40	10,60	1 704 000	180 624
Taxe foncière (non bâti)	35,84	36,55	112 800	41 228
TOTAL				417 844

Le Conseil municipal approuve, à 18 voix (+ 1 abstention), la fixation des taux des taxes locales.

14. Budget Primitif 2014

INVESTISSEMENT

Dépenses	617 760,83 €
Recettes	617 760,83 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 532 240,83 € dont un virement à la section d'investissement de 446 960,83 €
Recettes	1 532 240,83 € dont un excédent de fonctionnement 2013 reporté de 354 540,83 €

15. Divers

- Conformément à l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités territoriales, les arrêtés portant délégation de fonctions aux Adjointes ont été établis le 7 avril dernier.
- Extension de la zone artisanale : dans le cadre de la compétence Développement Economique de la CAC, les services ont proposé de réaliser, pour la commune, une esquisse de la zone, avec simulations d'implantations d'entreprises, de voirie, plans de financement, ...
- Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés (DIA réceptionnés entre le 23/01/2014 et le 23/03/2014) : section 4, n° 33 ; section 5, n° 108/61 ; section 37, n° 472/76, 473/76, 474/76, 475/76 ; section 37, n° 476/76 et 477/76 ; section 37, n° 174/35 ; section 37, n° 193/51 ; section 38, n° 212 ; section 49, n° 147/24.
- Par courrier reçu ce jour, la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin (DASEN) nous accorde un délai supplémentaire pour organiser le temps scolaire à la rentrée 2014/2015. La proposition d'horaires devra être transmise pour le 15 mai 2014.
- Par courrier reçu fin mars, la Préfecture a annoncé que les autorisations d'urbanisme seront traitées à Guebwiller et non plus à Colmar à compter du 14 avril 2014. Le Conseil municipal déplore cette situation, dans la mesure où de très bonnes relations de travail s'étaient mises en place avec les agents de la DDT de Colmar !
- Affaire Hertz (échange de parcelles Commune / Bauer) : le Tribunal administratif a rejeté la demande d'annulation de la délibération formée par M. Victor HERTZ qui a dû verser 500 euros à la commune au titre des frais de procédure. La notification de ce jugement a été envoyée le 22 janvier 2014, faisant courir le délai d'appel qui est de 2 mois. A ce jour, nous n'avons pas été informés d'un appel.